

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1982

27 août 2011

### SOMMAIRE

Aerogolf Center S.à r.l. ....	95108	JW Luxembourg S.à r.l. ....	95110
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. .....	95107	Kaiserkarree S.à r.l. ....	95124
Atlantique Financière S.A. ....	95135	Kapvital S.A. ....	95093
Brasserie Restaurant Haalergaass S.à r.l. .....	95135	Kapvital S.A. ....	95136
Capinvest S.A.H. ....	95111	Kapvital S.A. ....	95135
Cheylaroise de Participation S. à r.l. ....	95103	Kapvital S.A. ....	95134
CK - Sport Center S.A. ....	95131	Katlego Holding S.à r.l. ....	95131
CMCLUX, S.à r.l. ....	95091	Kaustar Corp S.A. SPF ....	95136
CMC S.à r.l. ....	95091	K-Canada 1 S.à r.l. ....	95116
EGAA Holding S.à r.l. ....	95124	K-Canada 2 S.à r.l. ....	95131
Fondation Jugend- an Drogenhëllef ....	95117	Kingsberry S.A. ....	95136
Igelmund S.à r.l. ....	95090	Komatsu Capital Europe S.A. ....	95134
Ikano Finance (Russia) S.A. ....	95090	LionLead SCA ....	95098
Immobilière Sirius ....	95090	Livestock Advise Sàrl ....	95097
Immobilière Tresco S.A. ....	95094	Loewner S.à r.l. ....	95126
Industrial Design Architecture S.à r.l. ....	95094	Magenta Investment Luxembourg SA ...	95132
Industrial Design Architecture S.à r.l. ....	95094	Materis Parent S.à r.l. ....	95121
Industrial Design Architecture S.à r.l. ....	95095	Petercam (Luxembourg) S.A. ....	95101
Industrial Design Architecture S.à r.l. ....	95094	Pieralisi International S.A. ....	95112
ING European Infrastructure S.à r.l. ....	95100	RomSmar S.A. ....	95106
ING PFCE Hungary S.à r.l. ....	95119	Saxo S.A. ....	95115
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent qua- rante-deuxième (342.) S.e.c.s. ....	95127	SIFI - Société Internationale de Finance- ments et d'Investissements S.A. ....	95128
Intelectia Capital Luxembourg SICAV - SIF SCA ....	95091	SKB Capital S.A. ....	95116
International Flooring Systems S.A. ....	95107	Spigola S.A. ....	95095
Iris Immobilière S.A. ....	95104	SP - LUX SICAV II ....	95100
IRML ....	95107	Straco S.A. ....	95136
Jatropha S.à r.l. ....	95102	Tacotec Packaging S.A. ....	95110
Jubelade Management S.à r.l. ....	95107	Threadneedle International Property Fund .....	95093
June S.à r.l. ....	95110	Troy Capital S.A. ....	95094
JW Luxembourg S.à r.l. ....	95112	Vaco S.C.I. ....	95121
JW Luxembourg S.à r.l. ....	95115	Valera Holdings S.à r.l. ....	95113
		Vespa A S.C.A. ....	95104

**Igelmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 143.127.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092743/9.

(110105035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société tenue en date du 20 juin 2011*

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société approuvant les comptes de l'exercice social 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Administrateurs**Administrateurs "A"*

Mats Håkan HÅKANSSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Lars-Åke Stefan JONASSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Karl Joakim LARSSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

*Administrateurs "B"*

Hans Birger Viktor LUND, Administrateur "B"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Bo Lars LILJEGREN, Administrateur "B"

adresse professionnelle 15, Scheelevägen, SE - 223 70 Lund

Tom RATTLEFF, Administrateur "B"

adresse professionnelle 15, Scheelevägen, SE - 223 70 Lund

*Commissaire*

Andrew DRINKWATER, adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Ikano Finance (Russia) S.A.*

Birger Lund

Référence de publication: 2011096907/31.

(110110096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Immobilière Sirius, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.676.

L'Assemblée Générale du 21 Avril 2011 prend la décision suivante:

Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée générale des actionnaires désigne Ernst & Young SA, 7 Pare d'Activité Syrdall - L-5365 Munsbach comme Réviseur d'Entreprises de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Le mandat de Commissaire aux Comptes échu en 2010 n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Avril 2011.  
Pour Le Conseil d'Administration  
Le Secrétaire

Référence de publication: 2011092748/16.

(110104659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Intelectia Capital Luxembourg SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.697.

[Extrait du] Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société [du] 4 Mai 2011

(...)

*Résolution Unique*

Rayer du conseil de surveillance les commissaires aux comptes Mr Marcos Aza Hidalgo, Mr Miguel Angel Diaz Baeza et Mr Francisco Javier Diaz Baeza,

(...)

Pour extrait conforme  
Intelectia Capital Luxembourg, Sàrl  
Mr Miguel Angel Diaz Baeza / Mr Francisco Javier Diaz Baeza

Référence de publication: 2011092756/17.

(110105263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**CMCLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CMC S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 20.202,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.680.

In the year two thousand eleven, on the twentieth of June.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

COMMERCIAL METALS (BERMUDA), L.P., a Bermuda Limited Partnership having its principal place of business at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda and its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under the Registration number 45362 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by M. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder of "CMC S.à r.l.", a private company with limited liability, organized under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on the 24 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of association have since not been amended (the "Company"); and

(ii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions.

*First resolution*

The Sole Shareholder hereby resolves to change the Company's corporate denomination from "CMC S.à r.l." to "CMCLUX, S.à r.l."

### *Second resolution*

Further to the adoption of the resolution above, the Sole Shareholder hereby resolves to amend and restate article 2 of the Company's articles of association which shall then read as follows:

“ **Art. 2.** The Company will exist under the name of CMCLUX, S.à r.l.”

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (1,200.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

#### **A COMPARU:**

COMMERCIAL METALS (BERMUDA), L.P., une Limited Partnership régie par les lois des Bermudes, ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes et son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, inscrite au Registre des Sociétés (Registrar of Companies) des Bermudes sous le numéro d'enregistrement 45362 (l'«Associé Unique»),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé unique actuel de “CMC S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg le 24 mai 2011, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont depuis lors pas été modifiés (la «Société»); et

(ii) Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L' Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de “CMC S.à r.l.” en “CMCLUX, S.à r.l.”.

#### *Deuxième résolution*

Considérant l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte de l'article 2 des statuts de la Société qui devra dorénavant être lu come suit:

« **Art. 2.** La société existera sous la dénomination CMCLUX, S.à r.l.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2011. Relation: LAC/2011/28803. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088216/88.

(110099676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.741.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 28 juin 2011 a décidé de renouveler de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l.

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Pour THREADNEEDLE INTERNATIONAL PROPERTY FUND*

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011093254/20.

(110103665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Kapvital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.543.

*Extrait de résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2011*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Romain ZIMMER, du poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'en 2012

- Monsieur Louis FELICETTI, né le 25 juin 1966 à ECHTERNACH et demeurant professionnellement au L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

- Monsieur Fernand SASSEL, né le 16 avril 1959 à Clervaux et demeurant professionnellement au L-1470 Luxembourg au 7, route d'Esch.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Fernand SASSEL, prénommé

Monsieur Louis FELICETTI, prénommé.

Monsieur Wolfhart ZECHIEL, demeurant à Montagu Heights à Nassau BAHAMAS

La société LUXREVISION Sàrl inscrite au RCS sous le numéro B40.124, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg au 7, route d'Esch est nommé jusqu'en 2012 au poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2011.

KAPVITAL S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2011092776/24.

(110105390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Immobilière Tresco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 24.928.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011092749/10.

(110104615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Industrial Design Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 102.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Clervaux, le 05 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092750/10.

(110104644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Industrial Design Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 102.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Clervaux, le 05 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092751/10.

(110104645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Industrial Design Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 102.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Clervaux, le 05 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092752/10.

(110104646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Troy Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 117.827.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Michele CANEPA, Administrateur, laurea in giurisprudenza, 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Valérie WESQUY, Administrateur, employée privée, 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Riccardo MORALDI, Administrateur-Président, laurea in Economia aziendale, 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 30 juin 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- PKF LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 48.951

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour TROY CAPITAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011093033/22.

(110104759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Industrial Design Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.061.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 05 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092753/10.

(110104647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Spigola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.628.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. DORADAM S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, ici représentée par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 9 mai 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. La société FGA (Luxembourg) S.A., immatriculée au RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, ici représentée par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 9 mai 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «SPIGOLA S.A.».

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition pour ses besoins propres d'immeubles.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000,- €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre mille cinq cents euros (4.500,- €) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou de la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille douze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

DORADAM S.A., prénommée .....	999 actions
FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée .....	1 action
TOTAL: MILLE ACTIONS .....	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000,- Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille douze.



### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- €).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel GALLO, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

- Madame Mireille MASSON, administrateurs de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

- Madame Madeleine ALIE, administrateurs de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

3. Est nommé administrateur délégué et président du conseil d'administration pour une durée de six ans: Monsieur Aniel GALLO, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Deschuytter, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011. Relation: EAC/2011/7575. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 75,00).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086907/124.

(110098072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

### Livestock Advise Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 69.970.

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Guillaume KIENER, éleveur, né à Epinal le 5 décembre 1953, demeurant à F-57570 Basse-Rentgen, 7, rue des Lilas,

ici représenté par Madame Françoise NARAMSKI, expert-comptable, demeurant professionnellement à Kehlen, en vertu d'une procuration datée du 8 mai 2011, laquelle procuration restera ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société LIVESTOCK ADVICE S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 du 30 juillet 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 31 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2236 du 12 septembre 2008.

- Qu'il a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass, à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kehlen.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. NARAMSKI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24394. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011094621/38.

(110107539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

L'an deux mille onze, le seize juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg "LionLead SCA", établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145123 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 30 mars 2009,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Paul FRIEDERS, en date du 9 avril 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 917 du 30 avril 2009.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Coralie CZERWINSKI, employée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Tania SCHMIDT, employée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Jacqueline QUINTRIC, employée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Constat du rachat par la Société de 46.507 actions de commanditaires de catégorie B propres (les "Actions Rachetées"), ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR;

2. Annulation des Actions Rachetées;

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 4.650,70 EUR correspondant à la valeur nominale totale des Actions Rachetées afin de le réduire de son montant actuel de 101.000,- EUR à 96.349,30 EUR;

4. Réduction la prime d'émission à concurrence d'un montant de 460.419,30 EUR afin de refléter le prix total d'achat des Actions Rachetées;

5. Modification subséquente des quatre premiers alinéa de l'article 6 des statuts de la Société;

6. Divers.

B) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie pardevant le notaire instrumentant en date du 24 mai 2011 n'a pu délibérer valablement, étant donné que le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint.

C) Que la présente Assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 27 mai 2011; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;

D) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

E) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 1.010.000 actions, divisées en 1 action de commandité, 309.999 actions de commanditaire de catégorie A et 700.000 actions rachetables de commanditaire de catégorie B, actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 143.847 actions, faisant 1 action de commandité et 143.846 actions rachetables de commanditaire de catégorie B, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, la Société détenant 46.507 actions rachetables de commanditaire de catégorie B propres dont le droit de vote est suspendu.

F) Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

G) Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée prends acte et approuve le rachat par la Société de quarante-six mille cinq cent sept (46.507) actions rachetables de commanditaire de catégorie B, avec une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, dans le capital social de la Société ("les Actions Rachetées").

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver l'annulation des quarante-six mille cinq cent sept (46.507) Actions Parts Rachetées.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée, ayant examiné les comptes intermédiaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille six cent cinquante virgule soixante-dix euros (4.650,70 EUR) afin de le ramener de son montant actuel de cent un mille euros (101.000,- EUR) à quatre-vingt-seize mille trois cent quarante-neuf virgule trente euros (96.349,30 EUR) par voie annulation des Actions Rachetées, détenues par la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de réduire, sans préjudice aux droits des tiers, la prime d'émission à concurrence d'un montant quatre cent soixante mille quatre cent dix-neuf virgule trente euros (460.419,30 EUR) afin de le ramener de son montant actuel de six millions neuf cent trente mille euros (6.930.000,- EUR) à six millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt virgule soixante-dix euros (6.469.580,70 EUR) afin de refléter le prix d'achat des Actions Sociales.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions ci-avant, l'Assemblée décide de modifier les quatre premiers alinéas de l'article 6 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social. (Quatre premiers alinéas).** La Société a un capital social souscrit de quatre-vingt-seize mille trois cent quarante-neuf virgule trente euros (96.349,30 EUR).

Le capital social de la Société se divise en:

- une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après l'"Action de Gérant Commandité" ou "Action de Commandité"), ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) et émise pour un prix d'émission de dix cents (0,10 EUR);

- trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) de catégorie A et émises pour un prix d'émission de dix cents (0,10 EUR) chacune (les "Actions A");

- six cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-treize (653.493) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) de catégorie B et émises pour un prix d'émission de dix euros (10,- EUR), composé de la valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) et d'une prime d'émission de neuf euros quatre-vingt-dix cents (9,90 EUR), chacune (les "Actions B")."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CZERWINSKI, T. SCHMIDT, J. QUINTRIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. LAC/2011/28166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088426/101.

(110099118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**SP - LUX SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2011 à 15.00 heures au siège social.*

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2011, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2011:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

*Réviseur d'entreprises:*

ERNST & YOUNG S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SP-LUX SICAV II

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011093008/26.

(110105130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**ING European Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.249.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 juin 2011*

- La démission de Monsieur David Love, avec adresse professionnelle au 60 London Wall, à Londres EC2M 5TQ de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- Monsieur Artur Kawonczyk, né à Andrychow (Pologne), le 17 août 1974 et avec adresse professionnelle au 60 London Wall à Londres EC2M 5TQ est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011092755/18.

(110104562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Petercam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.418.

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PETERCAM (Luxembourg) SA, une société anonyme ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 1a, Rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX sous la dénomination de Tredex, Trade and Exchange Partners SA, le 9 janvier 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45 du 15 février 1985, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine DECKER en remplacement de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C n° 92 du 14 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1.- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

2.- Divers

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents ou représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale modifie l'objet social de la société et l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet principal toutes opérations se rapportant à l'activité de professionnel intervenant pour compte propre et à l'activité de gérant de fortunes telles que décrites par la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et peut dans ce contexte négocier en engageant ses propres capitaux un ou plusieurs instruments financiers en vue de conclure des transactions lorsqu'elle fournit en outre un service d'investissement ou exerce en outre une autre activité d'investissement ou négocie pour compte propre en dehors d'un marché réglementé ou d'un MTF de façon organisée, fréquente et systématique en fournissant un système accessible à des tiers en vue de conclure des transactions avec ces tiers; assurer la gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers dans le cadre d'un mandat donné par les clients.

En outre la société peut exercer les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire; à savoir la fourniture de recommandations personnalisées aux clients d'initiative ou sur demande, en ce qui concerne une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers; la réception et transmission pour

compte de clients d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers sans détenir des fonds ou des instruments financiers des clients avec mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant la réalisation d'une transaction entre ces parties; ainsi que l'exécution pour compte de clients d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers.

La société peut par ailleurs exercer les fonctions de distributeur de parts d'OPC pouvant accepter ou faire des paiements dont l'activité consiste à distribuer des parts d'OPC admises à la commercialisation au Luxembourg; d'agent teneur de registre dont l'activité consiste dans la tenue du registre d'un ou plusieurs instruments financiers en ce comprises la réception et l'exécution d'ordres relatifs à de tels instruments financiers dont ils constituent l'accessoire nécessaire; d'agent administratif du secteur financier dont l'activité consiste à effectuer pour compte d'établissements de crédit, PSF, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, des services administratifs qui sont inhérents à l'activité professionnelle du donneur d'ordre; et d'agent de communication à la clientèle dont l'activité consiste dans la prestation pour compte des personnes précitées d'un ou de plusieurs des services suivants:

- la confection, sur support matériel ou électronique de documents à contenu confidentiel à destination personnelle de clients d'établissements de crédit, de PSF, d'entreprises d'assurance, d'entreprises de réassurance, d'investisseurs d'OPC et de cotisants, affiliés ou bénéficiaires de fonds de pension;
- l'archivage ou la destruction de ces documents;
- la communication aux destinataires précités de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par le professionnel en cause;
- la gestion du courrier donnant accès à leurs données confidentielles;
- la consolidation, sur base d'un mandat exprès, de leurs positions détenues auprès de différents professionnels financiers.

La société peut développer les services auxiliaires que sont la conservation et administration d'instruments financiers pour le compte de clients, y compris la garde et les services connexes comme la gestion de trésorerie/de garanties, les services de change lorsque ces services sont liés à la fourniture des services d'investissement, la recherche en investissements et analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers et les services et activités d'investissement de même que les services auxiliaires concernant le marché sous-jacent des instruments dérivés lorsqu'ils sont liés à la prestation de services d'investissement et de services auxiliaires.

La société peut prendre des participations dans d'autres sociétés sous forme d'acquisitions d'actions, apports en nature ou souscription d'actions nouvelles, en numéraire, à condition de respecter l'objet social.

La société peut finalement effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser le développement.

La société a également pour objet l'activité de courtage en assurances et toutes les activités connexes qui peuvent s'y rattacher.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

*Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950.- EUR.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. WEILER; A. LAUER; N. GLOESENER; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28661. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088522/97.

(110099715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Jatropa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.307.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jatropha S.à.r.l

Référence de publication: 2011092764/11.

(110105488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Cheylaroise de Participation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.878.

L'an deux mil onze, le trente juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Ont comparu:

1) Monsieur Serge BIALKIEWICZ, Associé Premier Gérant, né le 10 novembre 1936 à Paris, demeurant à F-75007 PARIS (France), 6, rue Jean Carries, représenté par son mandataire spécial Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris en date du 30 juin 2011,

2) Monsieur Jean-Michel SAMUEL, Associé Gérant né le 27 août 1956 à Valence (France), demeurant à F-92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (France), Immeuble le Palazzo, 9, parvis Corentin Celton, représenté par son mandataire spécial Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris en date du 30 juin 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

(I) qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CHEYLAROSE DE PARTICIPATION S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, société qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1516 du 19 juin 2008, page 72.747, et que la Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.878;

(II) que les statuts ont été modifiés une seule fois depuis, par un acte authentique dressé pardevant le notaire instrumentant en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 673 du 27 mars 2009, page 32.302;

(III) qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire plénière en conformité avec les statuts de la Société, chacun des deux comparants renonçant à une convocation spéciale et préalable;

(III) que la présente assemblée extraordinaire a comme ordre du jour, dont chacun des associés déclare avoir une connaissance parfaite, les points et propositions de résolutions suivants:

(1) Modification de l'article 10 des statuts pour leur insérer la disposition suivante:

«En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'usufruitier dispose du droit de vote aux assemblées générales convoquées à l'effet de statuer sur l'affectation des résultats. Le nu-proprétaire dispose du droit de vote pour toutes autres décisions, qu'il s'agisse des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

(2) Divers.

(IV) Que le capital social s'élève actuellement à 6.521.100,- EUR (six millions cinq cent vingt et un mille cent euros) représenté par deux cent soixante mille huit cent quarante-quatre (260.844) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Et après délibération de l'ensemble des points portés à l'ordre du jour ci-avant reproduit, les associés ont passé à l'unanimité et sans abstention la résolution suivante:

*Résolution unique:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts, pour lui adjoindre la disposition suivante, à insérer comme deuxième phrase:

«En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'usufruitier dispose du droit de vote aux assemblées générales convoquées à l'effet de statuer sur l'affectation des résultats. Le nu-proprétaire dispose du droit de vote pour toutes autres décisions, qu'il s'agisse des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

L'assemblée décide que la ci-avant deuxième phrase de l'article 10 sera maintenue, mais qu'elle deviendra dorénavant la troisième phrase.

DONT ACTE Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Geiben, V. Alleno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. LAC/2011/30626. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095205/60.

(110108242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

**Iris Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092762/10.

(110104937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 5 avril 2011.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt cents (EUR 91.787,80) composé de huit cent soixante-douze mille huit cent cinquante et une (872.851) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), et sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C') et les quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité»), entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 5 avril 2011 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de HUIT CENT SOIXANTE-SIX EUROS ET



QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (EUR 866,83) en vue de le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 91.787,80) à QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (EUR 92.654,63) par la création de QUATRE-VINGT-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS (86.683) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS ET DIX-SEPT CENTS (EUR 221.864,17) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141, de trente-cinq mille deux cent trente-huit (35.238) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-huit euros et soixante-deux cents (EUR 90.188,62);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076, de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-douze (23.492) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de soixante mille cent vingt-six euros et huit cents (EUR 60.126,08);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556, de deux mille trois cent quarante-huit (2.348) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de six mille douze euros et cinquante-deux cents (EUR 6.012,52);

- HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410, de deux mille trois cent quarante-huit (2.348) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de six mille douze euros et cinquante-deux cents (EUR 6.012,52);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967, de cinq cent quatre-vingt-sept (587) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille cinq cent trois euros et treize cents (EUR 1.503,13);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964, de cinq cent quatre-vingt-sept (587) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille cinq cent trois euros et treize cents (EUR 1.503,13);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de neuf cent quarante (940) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille quatre cent quatre euros et soixante cents (EUR 2.404,60);

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de dix-sept mille six cent dix-neuf (17.619) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-cinq mille quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-un cents (EUR 45.094,81);

- GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 3 à 21 rue de Macau, F-33082 Bordeaux Cedex, de trois mille cinq cent vingt-quatre (3.524) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de neuf mille dix-huit euros et soixante-seize cents (EUR 9.018,76);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, HOLTI, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et GROUPE DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-trois (86.683) actions nouvelles d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt et un mille huit cent soixante-quatre euros et dix-sept cents (EUR 221.864,17) résultant de l'augmentation de capital du 5 avril 2011 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de deux cent vingt-deux mille sept cent trente et un euros (EUR 222.731,-) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

### Version française

#### « Art. 3. Capital social - Actions.

##### 3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-douze mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-trois cents (EUR 92.654,63) composé de neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-quatre (959.534) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), et sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C') et les quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité»).

### Version Anglaise

#### 3.1 Share Capital.

[...]

The subscribed capital is set at ninety-two thousand six hundred and fifty-four euros and sixty-three cents (EUR 92,654,63) consisting of nine hundred and fifty-nine thousand five hundred and thirty-four (959,534) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investors Shares"), two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investors Shares"), seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investors Shares") fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares") and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares").

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18718. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011086954/140.

(110098098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

#### **RomSmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.788.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2011, le mandat de l'Administrateur M. Guy KETTMANN, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2011 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2010 de coopter Monsieur Olivier LECLIPTEUR au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Gabor KACSOH. Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

De plus, cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2011 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 6 mai 2011 de coopter Madame Marie BOURLOND au poste d'administrateur

de la société, en remplacement de Monsieur Jean BODONI. Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

*Pour RomSmar S.A., Société Anonyme*  
Experta Luxembourg, Société Anonyme  
Cindy Szabo / Nathalie Paquet-Gillard

Référence de publication: 2011093411/22.

(110104984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**International Flooring Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.729.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2011092758/12.

(110104876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**IRML, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.014.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092763/9.

(110104366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Jubelade Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.765.

---

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jubelade Management S.à r.l.*

Référence de publication: 2011092765/11.

(110105487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.405.

---

EXTRAIT

Suivant décision du Conseil de Gérance du 29 avril 2011, M. BERARD Nicolas, 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, et M. CRUZ Silvio, 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, U.S.A., ont été nommés délégués à la gestion journalière d'AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société") pour une période illimitée.

Les délégués à la gestion journalière sont autorisés à signer seuls tout acte ayant trait à la gestion journalière de la Société.

Par ailleurs, l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 avril 2011 a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

M. Steven BARR a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 17 mai 2011.

Suivant décision du Conseil de Gérance du 6 juin 2011, M. Louis Thomas MANGAN, résidant 1345 Avenue of the Americas, 10105 New York, USA, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

*Pour AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2011094002/22.

(110105693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Aerogolf Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.391.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING BV, having its registered office at Leidseplein 29, NL-1017 PS Amsterdam (The Netherlands), (the "Sole Shareholder"),

here represented by Me Donald Venkatapen, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 16 December 2010, being the Sole Shareholder of, and holding all the five hundred (500) shares in issue in "AEROGOLF CENTER, S. à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 61.391 and having been incorporated by deed of Me Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on 31 October 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 54 of 23 January 1998.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

1. Decision to proceed to the liquidation of the Company.
- 2.- Decision to carry out the liquidation of the Company.
- 3.- Decision to appoint one or several liquidators and allocate their respective powers.

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company and put it into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint

Mr Lars Olof Gösta Ranstam, Law firm Ranstam & Partners, Stortorget 29, SE-211 34 Malmö, as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder further resolved to grant the largest powers, and particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator, and to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING BV ayant son siège social à Leidseplein 29, NL-1017 PS Amsterdam (Pays-Bas), (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Me Donald VENKATAPEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datant du 16 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'Associé Unique de et détenant l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales émises dans «AEROGOLF CENTER, S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, place de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 61.391, et constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 31 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 54 du 23 janvier 1998.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique est l'unique détenteur de parts sociales dans la Société et détient l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, de manière à ce que des décisions puissent valablement être prises sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

- 1.- Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.
- 2.- Décision d'effectuer la liquidation de la Société.
- 3.- Décision de nommer un ou plusieurs liquidateurs et de leur conférer leurs pouvoirs respectifs.

Par après, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Lars Olof Gösta Ranstam, Law firm Ranstam & Partners, Stortorget 29, SE-211 34 Malmö, en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique a également résolu d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, et en particulier ceux décrits aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'autoriser préalablement le liquidateur à accomplir les actes et opérations énoncés à l'article 145 de la même loi sans aucune autorisation spéciale de l'Associé Unique, même si une telle autorisation est requise par la loi.

L'Associé Unique dispense le liquidateur de dresser un inventaire et donne son accord pour que le liquidateur puisse se référer aux livres de la Société.

Le liquidateur peut déléguer, sous sa propre responsabilité, l'intégralité ou une partie de ses pouvoirs par le biais d'une ou plusieurs procurations en ce qui concerne les actes et opérations.

Le liquidateur est autorisé à procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire de la manière dont le liquidateur estime opportun.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

signé: D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16772. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011088951/103.

(110100739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**June S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.306.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour June S.à.r.l*

Référence de publication: 2011092766/11.

(110105486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**JW Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.965.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1552 du 29 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JW Luxembourg S.à r.l. (En liquidation)

Signature

Référence de publication: 2011092768/14.

(110105408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Tacotec Packaging S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3719 Rumelange, 20, A Wiendelen.

R.C.S. Luxembourg B 148.054.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2010*

1. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Madame Lise Lotte BJÖRNLUND CHRISTENSEN, né(e) le 10/04/1949 à Brønderslev, demeurant 3B, Amselweg à D-53340 Meckenheim, de Monsieur Bo OVERGAARD CHRISTENSEN, né(e) le 16/08/1944 à Kopenhagen, demeurant 3B, Amselweg à D-53340 Meckenheim et de la société Tacolac A.G., établie et ayant son siège social 10, Bahnhofstrasse à CH-8853 Lachen, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

2. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Madame Lise Lotte BJÖRNLUND CHRISTENSEN arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Madame Lise Lotte BJÖRNLUND CHRISTENSEN pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

3. L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission, avec effet au 20 mai 2010, de la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.à R.L. du poste de commissaire aux comptes.

4. L'assemblée générale décide de ratifier la nomination faite par le Conseil lors de sa réunion du 20 mai 2010 aux fonctions de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social 14, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B131410, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Rümelingen, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2011095574/29.

(110108308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

### **Capinvest S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.893.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "CAPINVEST S.A.H.", avec siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 112.893, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 17 mars 2006.

et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Sonia STILL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine PELLIZZARI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniele SACCO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

##### *Ordre du jour:*

- 1.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire-vérificateur, pour l'exécution de leurs mandats respectifs

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

95112

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sonia STILL, Sandrine PELLIZZARI, Daniele SACCO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation GRE/2011/2084. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011089023/68.

(110100406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**JW Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.965.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1552 du 29 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JW Luxembourg S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2011092769/15.

(110105414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Pieralisi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 49.653.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mai 2011 que:

- M. Gennaro PIERALISI, Ingénieur, né le 14 février 1938 à Monsano (Italie) demeurant professionnellement au Viale Cavallotti, 30, I-60035 Jesi (AN), Président du Conseil d'Administration,

- M. Giuseppe MONDAVI, Ingénieur, né le 26 mars 1962 à Montecarotto (AN) (Italie) demeurant professionnellement au Viale Cavallotti, 30, I-60035 Jesi (AN),

- M. Frédéric MULLER, expert comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,



ont été confirmés aux fonctions d'administrateurs de la société pour un mandat d'une durée d'un an.  
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011092906/25.

(110104574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 61.111 and with a share capital of USD 100,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Isabelle Moy, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Shareholder appears, in its capacity as sole shareholder of Valera Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.095 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 29 January 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 433 of 10 June 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and were last amended on 23 July 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 2405 of 9 November 2010.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 21,000 (twenty one thousand United States Dollars), divided into 42 (forty-two) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Waiver of the convening notice;

(b) Amendment to the dates of the accounting year of the Company; and

(c) Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (b) above.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the end date of the accounting year of the Company, as follows:

- the accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of October rather than on the 25<sup>th</sup> of September; and
- the accounting year of the Company shall close on the 30<sup>th</sup> of September of the next year rather than on the 24<sup>th</sup> of September of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on the 25<sup>th</sup> September of 2010 shall close on the 30<sup>th</sup> of September 2011 rather than on the 24<sup>th</sup> of September 2011.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 1<sup>st</sup> of October and ends on the 30<sup>th</sup> of September of the following year."

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.111 et ayant un capital social de USD 100.500 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Isabelle Moy, Avocat, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 3B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.095 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de la Société. La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 29 janvier 1999 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -numéro 433 du 10 juin 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 23 juillet 2010 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2405 du 9 novembre 2010.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 21.000 (vingt et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 42 (quarante deux) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de USD 500 (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société; et
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- l'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre au lieu du 25 septembre, et
- l'année sociale de la Société se termine le 30 septembre de l'année suivante au lieu du 24 septembre de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 25 septembre 2010 se terminera le 30 septembre 2011 au lieu du 24 septembre 2011.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 1.300,.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. MOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27420. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011090048/126.

(110101467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**JW Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.965.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1552 du 29 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JW Luxembourg S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2011092770/15.

(110105418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Saxo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.156.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 juin 2011 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire*

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Marc Giorgetti, demeurant au 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange.

- Monsieur Jan Langlo, demeurant professionnellement au 48, route des Acacias à CH-1211 Genève 73 (Suisse).
- Monsieur Philippe Dupont, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur délégué, à savoir Monsieur Marc Giorgettin est renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012.

Le mandat de commissaire de la Fiduciaire EVERARD & KLEIN avec siège social au 83, rue de la Libération à L-5969 Itzig et inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 63.706 est renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

SAXO S.A.

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable / Un mandataire

Référence de publication: 2011092988/25.

(110105357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**K-Canada 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092771/11.

(110104855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**SKB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.634.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2010*

*Extrait rectificatif n° L 100164879*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011098725/35.

(110111893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Fondation Jugend- an Drogenhëllef.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 93, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg G 59.

—  
Bilan au 31 décembre 2009  
(en Euro)

<b>ACTIF</b>		
ACTIF IMMOBILISE . . . . .		223 104,17
Terrains et constructions . . . . .	223 104,17	
AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE . . . . .		917 671,98
Banques . . . . .	907 431,31	
Caisses . . . . .	10 240,67	
COMPTES DE REGULARISATION . . . . .		13 156,60
Produits à recevoir . . . . .	13 156,60	
		<u>1 153 932,75</u>
<b>PASSIF</b>		
CAPITAUX PROPRES . . . . .		946 040,91
Capital apporté . . . . .	24 789,35	
Résultats reportés . . . . .	889 922,22	
Résultats de l'exercice . . . . .	31 329,34	
DETTES . . . . .		186 558,89
Emprunt hypothécaire . . . . .	14 445,77	
Charges à payer . . . . .	172 113,12	
COMPTES DE REGULARISATION . . . . .		21 332,95
Produits reçus d'avance . . . . .	21 332,95	
		<u>1 153 932,75</u>

**DIRECTION DE LA SANTE**

Service d'Action Socio-Thérapeutique

Nom du gestionnaire:

Fondation Jugend- an Drogenhëllef

	Propositions BUDGET 2010 €	Propositions MISA 2010 €
I. DEPENSES		
FRAIS DE PERSONNEL CONVENTIONNE		
EFFECTIF: TOTAL . . . . .	0,00	0,00
CONVENTIONNÉ ETAT		
CONVENTIONNÉ UCM		
11.01 a SALAIRES personnel conventionné ETAT . . . . .	2 307 747,00	
Remboursements de frais de personnel conventionné Etat		
11.01 b SALAIRES personnel conventionné CNS ou autres		
Remboursements de frais de personnel conventionné CNS/autres		
11.01 TOTAL SALAIRES . . . . .	<u>2 307 747,00</u>	<u>0,00</u>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE FRAIS DE PERSONNEL CONVENTIONNE		
CREDIT 2009 majoré de 1,7 % pour 2010 . . . . .	171 030,00	
>>>NOUVEAUX ELEMENTS<<<		
INDEMNITES ET AUTRES FRAIS DE PERSONNEL . . . . .	0,00	0,00
11.02 Personnel externe ou intérimaire		

11.06 1	Participation à des frais de personnel propre non-conventionné		
11.06.2	Autres frais de personnel (Etudiants, charges de personnel diverses...)		
11.13	Indemnités pour services extraordinaires		
12.00	Indemnités services de tiers thérapeutiques		
	FRAIS D'ADMINISTRATION .....	8 000,00	0,00
12.04	Frais de bureau .....	2 000,00	
12.05	Achat de biens et services des postes et télécommunication .....	3 000,00	
12.06	Entretien des installations de télécommunication		
12.07	Entretien des équipements informatiques .....	3 000,00	
12.12	Autres honoraires		
12.14	Publicité, Sensibilisation et Information		
12.20	Assurances différ. de RC auto et immeuble		
	FRAIS DES PERSONNES PRISES EN CHARGE		
	FRAIS DE PRODUCTION .....	19 000,00	0,00
12.16	Acquisition de matériel médical, pharmaceutique et de prévention, matériel de premier secours, consultations médicales .....	2 000,00	
12.18	Matériel didactique et diagnostique		
12.19 1	Personnes prises en charge: Frais de formation		
12.21 1	Personnes prises en charge: Frais alimentaires .....	8 000,00	
12.30	Frais de transport .....	500,00	
12.31	Primes d'incitation pour travail		
12.32	Activités socio-éducatives et loisirs .....	500,00	
12.36	Matériel ergothérapeutique et kinésithérapeutique		
12.37	Achats pour la production		
12.39	Frais externes de production		
12.40	Divers (avances locatives, alimentaires, vestimentaires, médicales aux pers p. en ... ..)	8 000,00	
	FRAIS IMMOBILIERS ET MOBILIERS .....	12 700,00	0,00
12.08	Bâtiments: exploitation et entretien de l'équipement .....	12 700,00	0,00
	1 Nettoyage .....	1 700,00	
	2 Eau, gaz, électricité, taxes .....	6 000,00	
	3 Chauffage		
	4 Réparations et entretien, petit équipement < 870 € .....	3 000,00	
	5 Assurances immeubles		
	9 Divers (contrats entretien sur équipement autre que inst. télécom. et inform.) .....	2 000,00	
12.10	Loyers		
12.23	Annuités d'acquisitions immobilières		
	DEPENSES DIVERSES .....	8 000,00	0,00
12.01	Indemnités pour frais de route et de séjour .....	4 000,00	
12.02	Exploitation véhicules automoteurs		
12.03	Fourniture de vêtements de travail		
12.19 2	Formation du personnel et frais de supervision .....	4 000,00	
12.38	Overhead dû à d'autres organismes (firme de surveillance, etc.)		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	218 730,00	0,00
II.	DONNEES QUANTITATIVES		
	Nombre de personnes prises en charge/jour		
	Nombre de personnes prises en charge/an		
III.	RECETTES .....	19 000,00	
	1) Participation des personnes prises en charge		
	2) Recettes UCM		
	3) Subventions d'exploitation (Ministères, Communes, Collectivités, etc..)		
	4) Participation financière d'instances sociales: projets FSE...		
	5) Recettes de ventes de produits et des activités		
	6) Recettes pour prestations de services .....	19 000,00	

7) Recettes diverses, Indemnités d'assurance touchées		
8) Intérêts créditeurs		
9) Dons, legs		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	19 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - RECETTES .....	199 730,00	0,00
TOTAL PARTICIPATION DE L'ETAT .....	2 507 477,00	0,00
IV. DEPENSES POUR FRAIS D'ÉQUIPEMENTS		
Véhicules automoteurs		
Appareils et Equipements spéciaux		
Equipements informatiques et machines de bureau .....	6 000,00	
Mobilier .....	2 000,00	
TOTAL .....	8 000,00	0,00
V. DEPENSES POUR GROSSES RÉPARATIONS / MODERNISATIONS		
non reprises sous IV. (crédits budgétaires hors convention) .....	125 000,00	
	125 000,00	

Référence de publication: 2011087942/122.

(110098260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**ING PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 337.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 16<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Hungary S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1059 of October 11<sup>th</sup>, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on March 17<sup>th</sup>, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1210 of June 6<sup>th</sup>, 2011.

The capital of the company is fixed at two hundred eighty-three thousand euro (283,000.- EUR) represented by two hundred eighty-three (283) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of fifty-four thousand euro (54,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred eighty-three thousand euro (283,000.- EUR) to three hundred thirty-seven thousand euro (337,000.- EUR), by issuing fifty-four (54) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the fifty-four (54) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1,000.- EUR), so that the amount of fifty-four thousand euro (54,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at three hundred thirty-seven thousand euro (337,000.- EUR) represented by three hundred thirtyseven (337) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille onze, le vingt deux juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 16 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit :

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Hungary S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1059 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 6 juin 2011.

Le capital social de la société est fixé à deux cent quatre-vingt-trois mille euros (283.000.- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-trois (283) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinquante-quatre mille euros (54.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-trois mille euros (283.000.- EUR) à trois cent trente-sept mille euros (337.000.- EUR), par l'émission de cinquante-quatre (54) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Et à l'instant, les cinquante-quatre (54) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces de sorte que le montant de cinquante-quatre mille euros (54.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent trente-sept mille euros (337.000.-EUR) représenté par trois cent trente-sept (337) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. LAC/2011/28962. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089141/96.

(110100603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Materis Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 85.644.925,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.396.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2011*

L'assemblée générale décide de nommer la société Ernst & Young, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B47,771, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Référence de publication: 2011092822/12.

(110103353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Vaco S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sünnen.

R.C.S. Luxembourg E 4.512.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, demeurant à L-5855 Hespérange, 10 rue Jos Sünnen.
2. Monsieur Vito VALENTINI, restaurateur, demeurant à L-1925 Luxembourg, 5 rue Fanny Leclerc.
3. Monsieur Domenico COLUCCI, cuisinier, demeurant à L-5855 Hespérange, 10 rue Jos Sünnen.
4. Monsieur Vitangelo COLAPIETRO, cuisinier, demeurant à L-5855 Hespérange, 10 rue Jos Sünnen.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de VACO S.C.I..

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

**Art. 5.** La capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2.000 €) divisé en CENT (100) parts d'intérêts de vingt euros (25 €) chacune.

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Vittorio COLAPIETRO, prèdit, . . . . .	25 parts
2. Monsieur Vito VALENTINI, prèdit, . . . . .	25 parts
3. Monsieur Domenico COLUCCI, prèdit, . . . . .	25 parts
4. Monsieur Vitangelo COLAPIETRO, prèdit, . . . . .	25 parts
<b>TOTAL: CENT PARTS D'INTERETS . . . . .</b>	<b>100 parts</b>

Les cents parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

**Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

### Administration de la société

**Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### **Exercice social**

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

#### **Réunion des associés**

**Art. 18.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 20.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

#### **Dispositions générales**

**Art. 22.** Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850.-€)

##### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, demeurant à L-5855 Hespérange, 10 rue Jos Sünnen.
- Monsieur Vito VALENTINI, restaurateur, demeurant à L-1925 Luxembourg, 5 rue Fanny Leclerc.
- Monsieur Domenico COLUCCI, cuisinier, demeurant à L-5855 Hespérange, 10 rue Jos Sünnen.
- Monsieur Vitangelo COLAPIETRO, cuisinier, demeurant à L-5855 Hespérange, 10 rue Jos Sünnen.

2.- La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

3.- Le siège social est fixé à L-5855 Hesperange, 10 rue Jos Sünnen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vittorio Colapietro; Valentini; Colucci; Vitangelo Colapietro, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2011. Relation: EAC/ 2011/ 7990. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086957/144.

(110097425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.167.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heinhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011092773/18.

(110104962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**EGAA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.943.

---

**DISSOLUTION**

In the year two thousand eleven,

on the twentieth day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

the company "Hans Erik Property Holding AB", a company incorporated and existing under the laws of Sweden, established and having its registered office in Stenhuggerivägen 83B, 302 40 Halmstad, Sweden,

"the principal"

here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company EGAA Holding S. à r. l. (herewith the "Company"), R. C. S. Luxembourg B nr. 109.943, société à responsabilité limitée with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, on 4 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 1443 of 23 December 2005, and the Articles of Association of which have been amended on 1 September 2006, by deed of Me Jean SECKLER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 2132 of 15 November 2006.

2. That the corporate capital of the company EGAA Holding S. à r. l. amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company EGAA Holding S. à r. l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that the activity of the Company has ceased and decides to proceed to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the principal appoints itself liquidator of the Company, and in this capacity requests the undersigned notary to act that all the liabilities of the Company are paid off, and furthermore it irrevocably commits itself to pay off any eventual

currently unknown and unpaid liability of the Company. Consequently, the principal as sole member takes over all the remaining assets of the company.

6. That the sole financial invested asset disclosed in the balance sheet of the Company handed to the undersigned notary is the participation held in EGÅ Förvaltnings AB, a company exiting under Swedish law, having its registered office at 21 Fasanvägen, 312 61 Mellbystrand, and that the principal declares that neither legal nor conventional dispositions impede the transmission of this participation, and that the principal will take in charge all formalities and undertake all the necessary acts related to the transfer of this property pursuant to the closing of liquidation of the Company is done and closed. In this connection it is resolved to give special individual power, with power to delegate, to any director of the principal, the above named sole member of the Company, in order to effect all necessary acts, sign all necessary documents and declarations of any kind to any kind of administration in order to register, in conformity with the local legislation, the transfer of the ownership in the books and accounts of EGÅ Förvaltnings AB, as well as in any public or private register, to effect any deposit of share or security certificates, to give instruction to transfer the existing deposits and, in general, to do everything necessary or useful for the good outcome of the mandate, with promise of further ratification if needed.

7. That the principal, acting as sole member and liquidator declares that the liquidation of the Company is definitely done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît:

la société «Hans Erik Property Holding AB», une société constituée et existant sous les lois suédoises, établie et ayant son siège social à Stenhuggerivägen 83B, 302 40 Halmstad, Suède,

«la mandante»

Ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée EGAA Holding S. à r. l. (ci-après la «Société»), R.C.S. Luxembourg B n° 109.943, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 4 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1443 du 23 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifié par acte reçu le 1 septembre 2006, par Maître Jean SECKLER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 2132 du 15 novembre 2006.

2. Que le capital social de la société EGAA Holding S. à r. l. s'élevé actuellement à EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est le propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société EGAA Holding S. à r. l.

4. Que par la présente, la mandante, en sa qualité d'associée unique constate que l'activité de la Société a cessé et décide la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la mandante se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter que tout le passif de la Société est réglé; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Par conséquent, l'actif restant est réparti à la mandante en tant qu'actionnaire unique.

6. Que la seule immobilisation financière figurant au bilan de la Société présenté au notaire instrumentant est la participation dans la société de droit suédois EGÅ Förvaltnings AB, avec siège au 21 Fasanvägen, 312 61 Mellbystrand, et que la mandante déclare qu'aucune disposition légale ou conventionnelle ne fait obstacle à la transmission de cette participation et qu'elle prend en charge toutes les formalités et démarches relatives au transfert de cette propriété, opéré par suite de la clôture de la liquidation faisant l'objet des présentes. Pour y parvenir, il est donné pouvoir spécial individuel, avec pouvoir de substitution, à chaque administrateur de la mandante, associée unique prédésignée, pour procéder à toutes les démarches, signatures d'actes et déclarations de toutes sortes à toutes sortes d'autorités pour faire acter conformément à la législation locale le transfert de la propriété dans les livres de la société EGÅ Förvaltnings AB, ainsi que dans tous autres registres publics ou privés, procéder à des dépôts de certificats ou donner instructions de transférer les dépôts existants et, en général, faire tout le nécessaire ou utile dans les circonstances pour la bonne réalisation de ce mandat, avec promesse de ratification par après si nécessaire.

7. Que la mandante, tant en sa qualité d'associée unique qu'en celle de liquidateur, déclare que la liquidation de la société est définitivement faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8233. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011088244/116.

(110099559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

#### **Loewner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.809.

L'an deux mille onze,

Le vingt juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick SCHAEFER, indépendant, né à Luxembourg, le 25 octobre 1979, demeurant à L-6961 Senningen, 3A, rue Wangert,

2.- Monsieur Patrick SIMON, employé privé, né à Luxembourg, le 9 mars 1977, demeurant à L-5754 Frisange, 1, Klees Bongert,

3.- Monsieur Alessandro MICHELUCCI, employé privé, né à Livorno (Italie), le 20 mai 1976, demeurant à L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Robert Baden-Powell,

4.- Madame Lena BECKER-KRÜLL, employée privée, née à Lahnstein (Allemagne), le 8 juin 1981, demeurant à D-63607 Wächtersbach, 2, Am Weiherhof.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Patrick SCHAEFER, Monsieur Patrick SIMON et Monsieur Alessandro MICHELUCCI, prénommés, en leur qualité de gérants de la société à responsabilité limitée "LOEWNER S.à r.l.", avec siège social à L-6961 Senningen, 3A, rue Wangert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 232 du 15 mars 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1582 du 21 août 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 104.809, déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil,

- la cession de cent trente-trois (133) parts sociales, en date du 20 mai 2011, par Monsieur Patrick SIMON, prénommé, à Monsieur Patrick SCHAEFER, prénommé,

- la cession de trente-quatre (34) parts sociales, en date du 20 mai 2011, par Monsieur Patrick SIMON, prénommé, à Madame Lena BECKER-KRÜLL, prénommée,

- la cession de cent soixante-six (166) parts sociales, en date du 20 mai 2011, par Monsieur Alessandro MICHELUCCI, prénommé, à Madame Lena BECKER-KRÜLL, prénommée,

2. Ensuite, Monsieur Patrick SCHAEFER et Madame Lena BECKER-KRÜLL, prénommés, seuls associés de la société après réalisation de ces cessions de parts, décident de modifier l'article six des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Patrick SCHAEFER, indépendant, demeurant à L-6961 Senningen, 3A, rue Wangert, trois cents parts sociales	300
2.- Madame Lena BECKER-KRÜLL, employée privée, née à Lahnstein (Allemagne), le 8 juin 1981, demeurant à D-63607 Wächtersbach, 2, Am Weiherhof, deux cents parts sociales	200
Total: cinq cents parts sociales	500"

3. Les associés décident d'accepter les démissions de Monsieur Patrick SIMON et Monsieur Alessandro MICHELUCCI, prénommés, de leurs fonctions de gérants de la société et décident de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

4. Les associés décident de nommer Madame Lena BECKER-KRÜLL, prénommée, gérante de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société avec sa signature individuelle.

5. Les associés décident de changer la fonction de gérant de Monsieur Patrick SCHAEFER, prénommé, de gérant technique en gérant, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

6. Les associés constatent que sont désormais gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick SCHAEFER, prénommé,

- Lena BECKER-KRÜLL, prénommée,

chacun d'eux avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

7. Les associés décident de transférer le siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Steinsel."

8. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société

9. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Schaefer, P. Simon, A. Michelucci, L. Becker-Krüll, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 28598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089202/69.

(110100091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

### **INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quarante-deuxième (342.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 148.455.

#### *Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister*

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quarante-deuxième (342.) S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 148455

5, Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Josefa Steiert

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,

- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,

- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11:

Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 99.100 € auf 76.000 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.

b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 76.000 € herabgesetzt.

TOP 12:

Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.

- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 76.000 €.“

*Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer*

Référence de publication: 2011093957/39.

(110105247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

### **SIFI - Société Internationale de Financements et d'Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.699.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) Monsieur Jacques LAUNAY, Responsable informatique, né le 1<sup>er</sup> mars 1958 à Paris (FR) et demeurant à L-3321 Berchem, 24, rue Méckenheck

2) Monsieur CHOTARD Anthony, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

- Monsieur Christian JABBOUR, né le 30 décembre 1971 à Londres (UK), demeurant à F- 75018 Paris, 33, Av. Porte de Clignancourt

- Monsieur Rigobert SASA, né le 15 mai 1957 à Pindi (RDC), demeurant à F75017 Paris, 3, rue Stéphane Grapelli

- Monsieur Ruzhdi TERSHANI, né le 14 septembre 1965 à Grejquvc (KS), demeurant à F-93700 Drancy, Cité du Nord Bat Q

en vertu de trois procurations sous seing privé, lesquelles resteront, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire, annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SIFI - Société Internationale de Financements et d'Investissements S.A.».

Le siège social est établi à Huncherange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront



imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'assistance en vue de la mise en relation d'entreprises dans le but de promouvoir la recherche de partenaires commerciaux, la prestation de services et de conseil et l'assistance administrative en la matière aux entreprises et aux particuliers, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale statuaire se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

**Art. 11.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 12.** Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

M. Jacques LAUNAY . . . . .	124 actions
M. Christian JABBOUR . . . . .	62 actions
M. Rigobert SASA . . . . .	62 actions
M. Ruzhdi TERSHANI . . . . .	62 actions

Toutes ces actions ont été libérées au quart (25%) par versements en espèces, si bien que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (€ 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur et administrateur délégué:

Monsieur Jacques LAUNAY, né le 1<sup>er</sup> mars 1958 à Paris (FR) et demeurant à L-3321 Berchem, 24, rue Méckenheck.

- 3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Rigobert SASA, né le 15 mai 1957 à Pindi (RDC), demeurant à F-75017 Paris, 3, rue Stéphane Grapelli.

- 4.- Est appelée aux fonctions d'administrateur

Madame Silvia FELIPE GARCIA, née le 10 mai 1971 à Santa Coloma de Gramenet (ES), demeurant à ES-08917 BADALONA BARCELONA, Avd Lloreda 95, 1<sup>o</sup>2c,

- 5.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A., avec siège social à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise, RCS Luxembourg B 61.212.

6.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017, de même que le mandat de l'administrateur délégué.

7.- L'adresse du siège social est fixée à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAUNAY, A. CHOTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27424. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011089347/152.

(110100381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**K-Canada 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092772/11.

(110104856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Katlego Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.973.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 4 juillet 2011, que Monsieur Pascal Robinet né 21 mai 1950 à Charleville et demeurant L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon; détient l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011092774/14.

(110105354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**CK - Sport Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 18.790.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

Les actionnaires de la société C.K. SPORT CENTER S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2011, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Charles Kieffer, industriel, demeurant à L-8440 Steinfort, 57, route de Luxembourg, (Président du conseil d'administration)
- Madame Suzette Elsen, employée privée, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 55, route de Steinfort,
- Monsieur Fernand Claude, Directeur, demeurant professionnellement à L-1899 Luxembourg-Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

sont venus à échéance, décide de les renouveler pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Par ailleurs, le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Charles Kieffer, industriel, demeurant à L-8440 Steinfort, 57, route de Luxembourg, est reconduit pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, le mandat de commissaire aux comptes de:

- GRANT THORNTON LUX-AUDIT S.A. (anc. Lux-Audit Révision), ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011096023/29.

(110108619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Magenta Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.473.

In the year two thousand eleven, on the twentieth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Francesco Confuorti, born on 27 August 1956 in Matera, Italy, and with professional address at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 17 June 2011. The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of a public limited liability company (société anonyme) "Magenta Investment Luxembourg S.A.", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 155.473 and incorporated pursuant to a deed dated 10 September 2010 drawn up by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 October 2010, number 2291, page 109931. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reclassify all the fifty thousand (50,000) existing shares in the share capital of the Company as ordinary shares (the "Ordinary Shares") and to create and issue a new class of shares referred to as the preferred shares (the "Preferred Shares"), without indication of par value.

*Second resolution*

The Sole Shareholder subsequently resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) to two million fifty thousand Euro (EUR 2,050,000.-), by creating and issuing two million (2,000,000) Preferred Shares without indication of par value, having the rights set out in the Articles of the Company, as amended.

*Subscription and Payment*

Solferino Investments Limited, a company incorporated in Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies under number 104673 ("Solferino"), represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 17 June 2011, declares to subscribe to all of the two million (2,000,000) Preferred Shares, issued fully paid up, and to subscribe for and fully pay them up by a contribution in cash for a total amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Consequently, hereafter the Sole Shareholder and Solferino will be jointly referred to as the "Shareholders" of the Company.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the articles 5 and 22.2 of the Articles, which shall read as follows:

" **5. Capital.** The subscribed capital is set at two million fifty thousand Euro (EUR 2,050,000.-), divided into fifty thousand (50,000) registered ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two million (2,000,000) preferred shares (the "Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares, the "Shares") without indication of par value, fully paid up (by 100 %). All references to shareholders in the Articles shall comprise both the holder(s) of the Ordinary Shares and the holder(s) of the Preferred Shares"

" **22.2.** After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits in accordance with the following:

The holder(s) of the Preferred Shares are entitled pro rata to an annual preferred dividend equal to fifty per cent (50 %) of the net profit of the Company for each financial year (the "Preferred Dividend").

After the payment of the Preferred Dividend to the holder(s) of the Preferred Shares, the balance of the net profit shall be distributed pro rata to the holder(s) of the Ordinary Shares."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euro.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### A COMPARU:

M. Francesco Confuorti, né le 27 août 1956 à Matera, Italie, et avec adresse professionnelle au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 17 juin 2011. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'une société anonyme "Magenta Investment Luxembourg S.A." (la "Société") ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.473, constituée par acte du Maître Joseph Elvinger, notaire, soussigné le 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 octobre 2010, numéro 2291, page 109931. Les statuts de la Société (les "Statuts") ne sont pas modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de ré classer les cinquante mille (50.000) actions existantes dans le capital social de la Société comme actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), et de créer une nouvelle classe d'actions dénommées actions préférentielles (les "Actions Préférentielles") sans indication de valeur nominale.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à deux millions cinquante mille Euros (EUR 2.050.000,-) par la création et l'émission de deux millions (2.000.000) nouvelles Actions Préférentielles sans indication de valeur nominale, ayant les droits énumérés dans les Statuts de la Société, tels que modifiés.

#### Souscription et Paiement

Tous les nouvelles Actions Préférentielles sont entièrement souscrites et payés par Solferino Investments Limited, une company constituée en vertu des lois de Gibraltar, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 104673, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar ("Solferino"), ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 17 juin 2011,

par contribution numéraire pour un montant total de deux millions Euros (EUR 2.000.000,-), la preuve d'une telle action a été dûment donnée au notaire qui l'a expressément reconnu.

En conséquence, ensuite l'Associé Unique et Solferino sont référés comme "Associés" de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décide de modifier les articles 5 et 22.2 des Statuts, afin que ces articles soit rédigées ainsi:

" **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à deux million cinquante mille Euros (EUR 2.050.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions ordinaires nominatives (les "Actions Ordinaires") et deux millions (2.000.000) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles", et ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions") sans indication de valeur nominale, entièrement libérées (pour 100 %). Toute référence aux actionnaires dans les Statuts doit être comprise comme une référence à l'ensemble de(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires et de(s) détenteur(s) des Actions Préférentielles."

" **22.2.** Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets conformément à ce qui suit:

Le(s) détenteur(s) des Actions Préférentielles ont droit pro rata à un dividende annuel préférentiel égal à cinquante pour cent (50 %) des bénéfices nets pour chaque année sociale (le "Dividende Préférentiel").

Après le paiement du Dividende Préférentiel au(x) détenteur(s) des Actions Préférentielles, le solde des bénéfices nets sera distribué pro rata au(x) détenteur(s) des Actions Ordinaires."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinq mille Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des la comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des parties apparentes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28216. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089883/127.

(110101381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

#### **Komatsu Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.497.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011092775/11.

(110105453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

#### **Kapvital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.543.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092777/10.

(110105391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Kapvital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.543.

---

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092778/10.

(110105392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Brasserie Restaurant Haalergaass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 47, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.643.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée BRASSERIE RESTAURANT HAALERGAASS S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-6440 ECHTERNACH, 47, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110643.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011094922/23.

(110104557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Atlantique Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.302.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au 16, boulevard Emmanuel Servais, à Luxembourg, le 27 juin 2011 à 10.00 heures*

Acceptation des démissions de Messieurs Marc AMBROISIEN, Karl GUENARD et Madame Catherine ROUX de leur mandat d'Administrateur en date du 27 juin 2011 et également de la démission de la H.R.T. Révision S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 27 juin 2011.

Nomination en tant qu'Administrateur, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Monsieur Marc SCHMITT, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg - Kirchberg; Madame Annie SWETENHAM demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg - Kirchberg; Monsieur Fernand HEIM, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg - Kirchberg.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, de Monsieur Marco RIES, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg - Kirchberg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Transfert du siège social de la société, du 16, boulevard Emmanuel Servais, L- 2535 Luxembourg au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg - Kirchberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011093264/26.

(110104964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Kapvital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.543.

---

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092779/10.

(110105393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Kaustar Corp S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.344.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juillet 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011092780/11.

(110104532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Kingsberry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.242.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 07 Avril 2011 que:

1. Monsieur Michele CANEPA, domicilié professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et Monsieur Riccardo MORALDI, domicilié professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg ont été réélues.

2. SER.COM S.à.r.l, ayant son siège au 72 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de de Global Trust Advisors S.A, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092782/17.

(110105379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Straco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 86.159.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097821/9.

(110110947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---